

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 24 juin 2025

Le mardi 24 juin 2025 à 20h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Mauroux

Etaient présentes : Mesdames DA COSTA, DEFFERRARD et ROSIER,

Etaient présents : Messieurs ANSELMI, CALVET, FOUASSIN, KODDEN, LECOURT, PERNOT, SOULIE et XUEREB

Absences excusées : Marion DIAS, Catherine MAISONNEUVE, Mustafa R'GHIGHA,

Présents : 11

Absences excusées : 3

Secrétaire de séance : Thierry Fouassin

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2025

Approuvé à l'unanimité

2. Convention ADS

Monsieur le Maire nous informe que les prestations d'urbanisme réalisées par la CCVLV seront payantes. Une convention ADS (autorisation du droit des sols) doit être passée entre la commune de Mauroux et la CCVLV. La somme de 6 000 € est inscrite au BP2025.

Approuvé à l'unanimité

3. Village à venir

Suite aux précédents échanges sur les investissements, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à signer le lancement de la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation des vestiaires du foot. Actuellement 150 joueuses et joueurs sont licenciés au club. Ce projet est présenté en fonction de son délai très court et du dynamisme de l'association qui rassemble de nombreux habitants du village le dimanche après-midi. Il ne remet pas en cause le projet d'une nouvelle salle dans l'école maternelle. Ce projet concernant l'aménagement des vestiaires pourrait être financé à 80% maximum par le FAST et la Fédération.

Approuvé à l'unanimité

4. Décisions modificatives

Monsieur le Maire nous propose une DM pour l'achat d'un moteur sur l'horloge de l'église du bourg pour un montant de 1910,40 € TTC qui seront inscrits en fonctionnement dans le BP 2025.

Approuvé à l'unanimité

Il nous demande également de faire une dépense supplémentaire pour l'acquisition d'un campanaire également à l'église de Maurox pour un montant de 1098 € TTC. Ce montant sera inscrit au BP 2025 en investissement

Approuvé à l'unanimité

5. Podiums

Mr le Maire, propose de prendre une délibération d'un montant de 312 €, pour payer le service de location du podium qui a été utilisé par le Comité des Fêtes. Les membres du conseil ne souhaitant pas que ce montant soit remboursé par l'association à la commune.

Approuvé à l'unanimité

6. SACEM

Mme DA COSTA, nous informe peut passer un accord avec la SACEM pour les manifestations suivantes :

Le 8 mai

La Fête de la musique

Le 14 juillet

La Fête votive

Le forfait proposé par la SACEM est de 205 € TTC pour 3 manifestations annuelles.

Les membres du conseil approuve à l'unanimité le forfait à 205 €TTC.

7. Questions diverses

Mr le Maire nous informe :

- _ de travaux de voirie devant l'école maternelle pour obtenir un meilleur écoulement des eaux pluviales, ainsi que des travaux réalisés sur la voirie de la commune par la CCVLV.
- _ que le syndicat des eaux a remplacé 3,5 km de canalisation entre GARRIGUES et FEGAUBIE.
- _ que ENEDIS demande 6000 € pour le déplacement du compteur, lors du passage entre les lotissements de LA BOULBENE et des CHENES. Que ce montant correspond au prévisionnel total de 13 000 € pour toutes les prestations.
- _ que nous sommes toujours dans l'attente du devis concernant la salle supplémentaire dans l'école maternelle.

Mr Fred PERNOT nous signale le trop plein des poubelles et s'inquiète pour la période estivale à venir.

Mr FOUASSIN président du SIVU rappelle que les effectifs du RPI sont de 78 enfants cette année et seront de 80 lors de la rentrée 2025-2026. Il informe le conseil que exceptionnellement pour des raisons pédagogiques les CP et CE1 seront regroupés dans la même classe à l'école maternelle de Maurox, lors de la prochaine rentrée.

Mr Michel CALVET, nous rappelle que certains arbres seront à tailler au cimetière.

Mme Nadège ROSIER nous informe que la kermesse des écoles se déroulera samedi 28 juin au bois de la Garenne à partir de 11h00.

Mme Karine DEFFERARD, nous rappelle que l'AG du comité des fêtes sera le 26 juin

Mme Laure DA COSTA, nous informe qu'un repas champêtre sera organisé par les associations le samedi 12 juillet.

Séance levée à 22h30